

Enquêtes publiques



MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Modification n° 2 du PLU de Landunvez

Par délibération du 24/05/2023, la Communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) a fixé les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Landunvez qui se déroulera du lundi 03/07/2023, à 9 h au vendredi 04/08/2023, à 16 h inclus.

Par arrêté du président de la CCPI en date du 8 juin 2023, une procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Landunvez a été lancée pour erreur matérielle avec le motif suivant « disparition » des éléments ponctuels et linéaires des éléments bâtis à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme entre la modification simplifiée n° 1 du PLU et la révision générale du PLU, sur le règlement graphique (alors qu'ils sont d'ailleurs restés figurés en légende). Pour les éléments ponctuels, il s'agit des pigeonniers, fours à pain, lavoirs, lavoirs-fontaines, fontaines, puits, sémaphores, viaducs, croix, calvaires, dolmens, corps de garde tandis que pour les éléments linéaires, il s'agit des murs et murets. Le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU de Landunvez a été notifié au préfet et aux Personnes publiques associées (PPA) et n'a pas fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne puisqu'il s'agit de la rectification d'une erreur matérielle.

Conformément à l'article R.104-33 du Code de l'urbanisme, la CCPI a pris une décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale lors du conseil communautaire du 12/04/2023.

Le projet de modification simplifiée n° 2, l'exposé de ses motifs, les avis émis par l'État et les Personnes publiques associées (PPA) et la délibération de la CCPI du 12/04/2023 décidant de la non-réalisation d'une évaluation environnementale, seront mis à disposition du public pendant 1 mois, du lundi 03/07/2023, à 9 h, au vendredi 04/08/2023, à 16 h inclus :

- en version papier en mairie de Landunvez, du lundi au mercredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; le vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ; le samedi, de 10 h à 12 h (fermeture le dernier samedi du mois) ; et au siège de la CCPI à Lanrivouré, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (jusqu'à 16 h 30 le vendredi).

- Sur les sites internet de la CCPI (www.pays-iroise.bzh) et de la commune de Landunvez (www.landunvez.fr).

- Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre papier de mise à disposition en mairie de Landunvez ou sur celui situé au siège de la Communauté de communes du Pays d'Iroise à Lanrivouré.

- Le public pourra également adresser ses observations écrites par courrier postal : ZA de Kerdrioual, 29290 Lanrivouré ou électronique :

registres.urbanisme@ccpi.bzh, en précisant dans les 2 cas, la mention "mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°2 du PLU de Landunvez" et "à l'attention de M. le Président de la CCPI".

Les observations du public (inscrites au registre situé au siège de la CCPI, courriers postaux et électroniques) seront mises en ligne sur le site internet de la CCPI, et annexées au dossier de mise à disposition du public situé en mairie de Landunvez, dans les plus brefs délais.

À l'issue de la mise à la disposition du public, le président en présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Landunvez, éventuellement modifié pour tenir compte des avis/observations émis par les services de l'État, les personnes publiques associées et le public, par délibération motivée.

Vie des sociétés - Avis de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 21/06/2023 à Guilers, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes. Dénomination sociale : **SARL RAPID BREST**. Capital : 1 000 €, apports en numéraire. Siège social : 125, rue Jean-François-Champollion, box 3, 29820 Guilers. Objet social : réparation ou remplacement de vitrage automobile. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérance : M. Valentin Pont demeurant 106 bis, avenue de la Gare, 35480 Guipry-Messac. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest. Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pencran du 20/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes. Forme sociale : société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : **2PB AGENCEMENT**. Siège social : 24, rue des Amaryllis, 29800 Pencran. Objet social : pose de cloisons sèches, de joints, isolation, peinture ; maintenance de bateaux de pêche et de plaisance, réparation de semi-rigides PVC et Hypalon, réparation polyester. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés. Capital social : 2 000 €. Gérance : M. Pierre-Yves Le Pors, demeurant 24, rue des Amaryllis, 29800 Pencran, assure la gérance. Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Brest. Pour avis, le gérant.

Vie des sociétés - Formalités diverses

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

BLACK HILLS TATTOO

SARL au capital de 5 000 €

Siège social : 3, bd de Normandie, 56100 LORIENT - RCS LORIENT 880 305 560

Par AG du 04/05/2023, la gérance de la SARL Black Hills Tattoo a décidé de transférer le siège social du 3, bd de Normandie, 56100 Lorient, au 2, pôle de Kervidanou, à Mellac (29300), à compter du 04/04/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société, immatriculée au RCS de Lorient sous le numéro 880 305 560, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Quimper.

Gérance : M. Dorian Glehen, demeurant 30B, rue Marc-Mouelo, 56520 Guidel.

Pour avis, la gérance

NOMINATION DE COGÉRANT

LA MAISON DES POSSIBLES

SARL au capital de 10 600 €

Siège social : 52, route de Garlan, 29600 MORLAIX

RCS BREST 794 616 003

Aux termes de l'AG du 30/05/2023, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant M. Julien Dezecot, 1, traverse de l'ancien chemin d'Entrechaux, 84340 Malouacène, à compter du 30/05/2023.

L'article des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Brest.

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ICARE, anciennement Hop! Training

SAS au capital de 1 697 488 €

Siège social : aéroport, 29600 MORLAIX - RCS BREST 380 582 346

Aux termes de l'AG du 16/04/2021, il a été décidé qu'à compter de l'exercice clos le 31/12/2021 :

KPMG, SA au capital de 5 497 100 €, Tour Egho, 2, avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense cedex, RCS Nanterre 775 726 417, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Deloitte & Associés.

Il n'a pas été nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de BEAS.

Mention en sera faite au RCS de Brest.

Vie des sociétés - Jugements tribunaux

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BREST

Par jugement en date du 19/06/2023, le tribunal judiciaire de Brest a prononcé la liquidation judiciaire de l'**EARL DE KEREREC** (RCS Brest 525 136 248), demeurant Kererec, 29670 Taulé. Il a désigné en qualité de mandataire liquidateur M^{re} Paul-Henri Soret, 11, rue du Palais, CS 91008, 29196 Quimper cedex.

Les créanciers sont invités à faire parvenir leurs titres de créances avec bordereau récapitulatif au mandataire susnommé, dans les deux mois de la publication du jugement au BODACC.

Le greffier

Vie des sociétés - Autres

SELARL BROUDEUR-GAUTREAU-HAOND

Maître Marie-Agnès BROUDEUR, notaire

Rue Pasteur - 29410 PLEYBER-CHRIST

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par M^{re} Marie-Agnès Broudeur le 12/06/2023, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Brest 1, le 15/06/2023, dossier 2023 00030001, référence 2904P03 2023 N 01287, la société dénommée Blanchisserie du Musée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Morlaix (29600), 6, rue Yves-Cordenner, La Boissière, RCS Brest 534 445 531, a cédé à la société dénommée O'P Pressing, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Morlaix (29600), ZAC de la Boissière, rue de Kervaval, centre commercial Leclerc, RCS Brest 949 399 893, le fonds artisanal de blanchisserie, exploité à Morlaix (29600), 6, rue Yves-Cordenner, connu sous le nom de Blanchisserie du Musée, moyennant le prix de 100 000 €, savoir : éléments incorporels, 70 250 €; matériel et mobilier commercial, 29 750 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de M^{re} Marie-Agnès Broudeur, notaire à Pleyber-Christ, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, M^{re} Marie-Agnès Broudeur

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M^{re} Pierre Fresnais, notaire, membre associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée SELARL Pierre Fresnais, Arnaud Hebert, Céline Fuseau et Mikael René, titulaire d'un office notarial dont le siège social est à Crozon-Morgat (Finistère), place de l'Hôtel-de-Ville, le 07/06/2023, enregistré au SPFE de Brest 1, le 16/06/2023, réf. 2023 N 01291, a été cédé un fonds de commerce par la société dénommée Café de Bretagne, dont le siège est à Crozon (29160), 2, rue Anne-de-Mesmeur, identifiée au SIREN sous le numéro 813 478 401 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper, à la société dénommée NEEL Bretagne, dont le siège est à Crozon (29160), 2, rue Anne-de-Mesmeur, identifiée au SIREN sous le numéro 952 811 693 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper.

Désignation du fonds : fonds de commerce de débit de boissons-licence de quatrième catégorie, petite restauration sur place et à emporter, location de salles de réunion, sis à Crozon (29160), 2, rue Anne-de-Mesmeur, connu sous le nom commercial Café de Bretagne - Le Bretagne.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 01/06/2023.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent soixante mille euros (160 000 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office notarial de la Presqu'île, place de l'Hôtel-de-Ville, à Crozon (29160), où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial de la Presqu'île, place de l'Hôtel-de-Ville, à Crozon (29160), où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

Autres

Société civile professionnelle

Caroline BEYER-CARETTE, Mathieu CARETTE
Marie-Anne HASCOËT, Arnaud BETROM

notaires associés

AMÉNAGEMENT BIGER/BUREAU

Suivant acte reçu par M^{re} Mathieu Carette, notaire associé de la société civile professionnelle "Caroline Beyer-Carette, Mathieu Carette, Marie-Anne Hascoët, Arnaud Betrom, notaires associés", titulaire d'un office notarial à Fouesnant, 41, rue de Kerourgué, CRPCEN 29014, le 20/06/2023, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial au moyen d'un apport à la communauté d'un immeuble propre par M. Pierre Biger.

Entre : M. Pierre Alain Biger, retraité, et Mme Arlette Jacqueline Bureau, retraitée, demeurant ensemble à Loctudy (29750) 29, rue Jules-Ferry. M. est né à Loctudy (29750) le 18/08/1941, Mme est née à Pontlevoy (41400) le 30/06/1944, mariés à la mairie d'Alfortville (94140) le 04/03/1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire

Publicités immobilières réglementées

VENTES
JUDICIAIRES
IMMOBILIÈRESRENDEZ-VOUS
en annonces classées

MX82621

Le Télégramme

VOTRE ANNONCE PAR TÉLÉPHONE AU
0 800 879 925

APPEL GRATUIT DEPUIS UN FIXE

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30

RÈGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE



Le Télégramme